

le monde entier. Toutefois, au moment de quitter définitivement Jérusalem, ils ne pouvaient abandonner cette communauté, première fleur de l'Eglise naissante du Christ. Ils la confièrent donc aux soins de saint Jacques, frère du Seigneur. Selon le témoignage d'un Juif converti, Hégésippe, cité par Eusèbe, saint Jacques se trouvait ainsi être le chef unique, le premier « évêque » — au sens strict — de cette Eglise-type. Et, comme nous l'apprennent les textes, il était lui-même entouré de prêtres et de diacres chargés de l'assister dans le gouvernement de ce cénacle grandissant. Ici donc l'organisation est parfaite. On y trouve déjà la hiérarchie à triple degré : diacres, prêtres, évêque.

Le fait, toutefois, n'est pas universel. Les apôtres ne pouvaient, par suite du manque absolu d'hommes aptes à remplir cette charge, placer à la tête de chacune des nouvelles Eglises un gouvernement complètement constitué. Du reste, la présence d'un évêque attitré n'était point indispensable ni même absolument nécessaire. En effet, les apôtres, après avoir fondé quelque nouvelle Eglise, la gardaient soumise à leur propre autorité, et, de la sorte, en demeuraient les évêques. Leurs épîtres, leurs visites personnelles ou, en cas d'impossibilité, celles de leurs délégués en sont un témoignage irrécusable. C'est ainsi que saint Paul envoya à plusieurs reprises Tite et Timothée, leur confiant pour un temps telles ou telles de ses Eglises avec le pouvoir de choisir et d'instituer un gouvernement à la tête de certaines Eglises nouvelles.

Ce n'est donc que peu à peu et successivement, selon les exigences du moment, que les diverses Eglises reçurent une organisation hiérarchique complète avec leur clergé propre. Sans doute, suivant la présence d'un évêque attitré, la situation extérieure du corps presbytéral changeait ; car, en l'absence du président effectif de la communauté, l'exercice de ce gouvernement revenait de fait, du moins quant à sa majeure partie, au corps presbytéral, soit à son ensemble, soit à l'un de ses membres, suivant la nature des fonctions à accomplir.

De là l'origine de l'importance que semble avoir prise parfois ici ou là le collège des prêtres dans les premiers temps de l'Eglise. Importance qu'on lui verra perdre aussitôt à la présence d'un évêque attitré et que, du reste, il retrouvera un siècle